

DOSSIER DE PRESSE

**Nathalie Kosciusko-Morizet présente
une trentaine de mesures pour accélérer
les économies d'énergie**

16 Décembre 2011



Sommaire

I. L'efficacité énergétique, un enjeu social, économique et écologique	p.3
II. Focus sur quelques mesures emblématiques	p.8
III. Résultats de la consultation publique	p.21

ANNEXES

- 1. Les avancées du Grenelle de l'environnement**
- 2. Les avancées des Investissements d'avenir**

I. L'efficacité énergétique, un enjeu social, économique et écologique

L'accident de Fukushima, la hausse inexorable des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité – en 5 ans les prix du fioul ont progressé de + 22 % et ceux du gaz de + 36 %¹ - ou encore la décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire, relancent avec force le débat sur nos modèles énergétiques.

A l'heure où tous les pays engagent une réflexion sur leurs choix énergétiques, l'efficacité énergétique² est devenue, avec le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la sûreté nucléaire, un pilier de la politique énergétique. Faire des économies d'énergie permet non seulement de lutter contre le changement climatique et de garantir un approvisionnement en énergie sûr et durable, mais également de soutenir le développement économique, de créer des emplois et de réduire les coûts d'énergie supportés par les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics.

Améliorer la performance thermique des bâtiments, réduire les dépenses sur l'éclairage public, optimiser les outils industriels, maîtriser la demande en énergie, accompagner les évolutions de métiers et repenser nos modes de déplacement sont autant de gisements d'économies d'énergie identifiés **pour atteindre voire dépasser un objectif de 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique en 2020.**

Dès 2007, avec le Grenelle de l'environnement³, le gouvernement a initié un mouvement sans précédent pour développer l'efficacité énergétique. Afin d'aller encore plus loin et d'explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie, Nathalie Kosciusko-Morizet a lancé, en juin 2011, la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique.

Composée par les représentants de 7 collèges - l'Etat, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, les employeurs, les salariés, les consommateurs-usagers et des personnalités qualifiées - la table ronde est organisée autour de trois groupes de travail.

Les groupes de travail, présidés respectivement par Michèle PAPPALARDO, conseillère maîtresse à la deuxième chambre de la Cour des comptes, Pierre-François MOURIER, Directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique, et Alberic de MONTGOLFIER, Sénateur d'Eure-et-Loir, **se sont concentrés sur des mesures d'économies d'énergie pour les :**

- **Entreprises : comment gagner en compétitivité ?**
- **Ménages : comment réduire les consommations et les factures ?**
- **Pouvoirs publics : comment renforcer leur rôle moteur et exemplaire ?**

Après quatre mois de concertation, plus de 200 contributions et près de 120 propositions d'économies d'énergie soumises à consultation du public, la ministre présente un programme d'actions pour renforcer l'efficacité énergétique. Ce programme comprend une trentaine de mesures, dont certaines sont opérationnelles dès le début de l'année 2012.

La consommation énergétique de la France

La facture énergétique de la France s'élève à 46,2 milliards d'euros en 2010.

Le bâtiment est le secteur le plus consommateur avec 43% de l'énergie finale et 25% des émissions de CO₂. Juste derrière, le secteur des transports représente 31,9 % de la consommation d'énergie finale et 26 % des émissions nationales de CO₂, suivi par le secteur industriel avec 21% de la consommation d'énergie finale et 20 % du total des émissions de CO₂.

¹ Source : SOeS, Les comptes du logement 2009, Premiers résultats 2010.

² L'efficacité énergétique consiste à consommer moins d'énergie et à produire moins d'émissions de gaz à effet de serre pour un service rendu équivalent.

³ En annexe : Les avancées du Grenelle de l'environnement.

Un objectif énergétique et environnemental

D'après le Plan National d'Actions en faveur de l'Efficacité Énergétique (PNAEE), publié en juin 2011, la mise en œuvre de la stratégie de la France en termes d'efficacité énergétique permet une réduction de la consommation d'énergie de 17%, soit 135 Mtep. Un effort supplémentaire est donc nécessaire pour atteindre la contribution de la France à l'objectif européen de 20% d'économies d'énergie à l'horizon 2020.

Pour cela, les mesures de la table ronde sont de deux ordres :

- **Renforcer les mesures du Grenelle Environnement**

Ou garantir sur la durée les effets initialement escomptés. C'est le cas par exemple de la proposition de réforme conjointe du Crédit d'impôt développement durable (CIDD) et de l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-ptz), qui permettra d'améliorer leur efficacité pour déclencher plus de rénovations lourdes (rétablissement du cumul, bonification pour les bouquets de travaux, élargissement de l'éligibilité de l'Eco-ptz aux copropriétés...).

- **Explorer et capter de nouveaux gisements d'économies d'énergie**

Déclencher des économies d'énergie additionnelles

Certaines mesures visent à capter de manière transversale des gisements d'économies d'énergie additionnels quels que soient les secteurs d'activités concernés (transports, bâtiments, tertiaire, industrie, agriculture...) et quels que soient les consommateurs (entreprises, ménages, pouvoirs publics).

Il s'agit principalement du dispositif des certificats d'économies d'énergie pour lequel 9 propositions ont été faites au sein de la table ronde. Elles visent à assurer la bonne réalisation de la deuxième période, et à maintenir ensuite la dynamique du dispositif acquise depuis le début de la première période (mi-2006). Dans ces conditions, le dispositif des Certificats d'économies d'énergie participerait à hauteur de 4 à 6 Mtep par an d'économies d'énergie supplémentaires.

D'autres mesures visent des gisements d'économies d'énergie additionnels plus ciblés et dont les effets en termes d'efficacité énergétique sont quantifiables. C'est le cas par exemple :

- du prêt à 2% pour les petites entreprises, destiné à financer des travaux d'économies d'énergie, qui devrait permettre des économies cumulées comprises entre 4,5 et 5,5 Mtep à horizon 2020 ;
- des subventions pour la rénovation de l'éclairage public des petites communes qui permettrait d'économiser environ 50 % de la consommation d'électricité ;
- de l'obligation réglementaire concernant les enseignes lumineuses et de l'étude sur l'éclairage des bâtiments non résidentiels, qui occasionneraient quelques 1,5 à 2,5 Mtep d'économies cumulées entre 2012 et 2020 ;
- des chartes d'engagements volontaires : le premier, qui sera signé avec les enseignes de la distribution alimentaire en janvier, devrait générer entre 1 et 1,5 Mtep d'économies d'ici 2020.

Au regard du scénario tendanciel tel que présenté dans le PNAEE, l'ensemble de ces mesures devrait permettre une diminution des consommations énergétiques à l'horizon 2020 comprise entre 19,7% et 21,4%, ce qui est conforme à l'objectif fixé.



Sensibiliser et informer pour induire des économies d'énergie

La maîtrise de la demande est un volet essentiel de l'efficacité énergétique qui, au-delà des options technologiques, passe nécessairement par la sensibilisation et l'information. Plusieurs mesures nouvelles visent à influencer sur le comportement des utilisateurs permettant ainsi de générer à terme des économies d'énergies.

Il en est ainsi de l'action de lancer une campagne d'information grand public sur la performance énergétique des équipements. Au même titre que pour le grand public, la mise en ligne d'un site Internet dédié aux entreprises participera à la sensibilisation des entrepreneurs, notamment dans les petites structures. Il est d'ailleurs prouvé dans d'autres pays, comme les Pays-Bas, que ce type de boîtes à outil rendu accessible déclenche des économies d'énergie chez les consommateurs.

Ces mesures nouvelles sont difficilement évaluables en termes d'efficacité énergétique directe. En revanche, elles sont structurantes pour l'ensemble de la politique d'efficacité énergétique et participeront donc à l'atteinte des objectifs de la France.

Un objectif économique, industriel et financier

Les prix de l'énergie auprès des consommateurs et des entreprises, et particulièrement ceux des énergies fossiles marquent durablement une tendance à la hausse.

Dans ce contexte, les économies d'énergie sont aussi des économies financières. L'amélioration de l'efficacité énergétique est un investissement qui permet de répondre à des attentes majeures telles que : **réduire les factures des ménages, améliorer les marges de nos entreprises et ainsi protéger notre économie et nos emplois ou maintenir l'équilibre des finances publiques.**

Par exemple, **les mesures prévues pour les entreprises utilisent différents leviers dont la finalité est d'inciter à la réalisation par les entreprises d'opérations d'économies d'énergie et le développement d'une filière de pointe dans ce domaine.**

Ces mesures participent à la diminution des charges fixes des entreprises, améliorent les conditions de confort de leurs salariés et les sensibilisent à cette problématique. Certaines mesures visent également le développement de toute une filière d'opérateurs de prestations de services ou de fournisseurs de technologies. Elles mènent donc à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des différentes filières.

Les différents leviers utilisés sont les suivants :

- **des soutiens financiers** : création d'un prêt à 2% pour les très petites entreprises et petites PME, TVA réduite, Investissements d'avenir... ;
- **des mesures réglementaires** : extinction des enseignes commerciales lumineuses, rénovation ou extinction de l'éclairage du tertiaire, réalisation de bilans d'économies d'énergie par les entreprises ;
- **des engagements volontaires** : réduction des consommations dans les enseignes de distribution alimentaire, développement d'une logistique urbaine sobre en énergie.

De même, **pour améliorer l'efficacité énergétique des pouvoirs publics, le programme d'actions issu de la table ronde prévoit d'étendre les réseaux d'acheteurs publics et de lancer un grand plan d'achats publics performants** de manière à renforcer en priorité l'engagement de l'État pour l'efficacité énergétique et aller au delà des objectifs fixés initialement. Ces mesures participent directement à la réduction des charges fixes pour l'État et vise ainsi à l'équilibre des finances publiques.

Plusieurs mesures portent sur la mise à disposition des entreprises et des collectivités de moyens de financement innovants (contrats de performance énergétique avec ou sans tiers financement, structure apportant des capitaux aux structures locales de financement...) **et des outils standardisés pour réduire les coûts administratifs et juridiques de leur utilisation** (appui technico-juridique, modèle de documents, étude de marchés, démonstrateurs...).



Ces mécanismes constituent des leviers opérationnels pour réaliser des travaux d'économies d'énergie là où ils ne se seraient pas toujours réalisés tout seul.

Enfin, **les Investissements d'Avenir seront mobilisés sur les secteurs en pointe de l'efficacité énergétique** pour s'assurer que l'effort engagé s'accompagne de retombées en termes d'activité et de création de richesse sur le territoire national. Ces mesures participeront au développement de nouvelles technologies dédiées à l'efficacité énergétique et à la croissance de toute une filière et, notamment, des opérateurs de service énergétique.

Un objectif social

- **Rénover les logements existants, une impérieuse nécessité**

Les propositions destinées plus spécifiquement aux ménages insistent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique des logements existants. L'habitat est en effet l'un des premiers postes de consommation énergétique en France.

Au cœur de ces préoccupations se trouve le logement social. **L'éco-prêt logement social** a été déterminant dans le déclenchement des opérations de réhabilitation dans ce secteur mais l'enveloppe de prêts a été entièrement consommée. Compte tenu du bilan positif sur le plan énergétique, environnemental et économique de ce dispositif et de l'ampleur de l'objectif de rénovations du parc social, **la table ronde a permis de reconduire l'éco-prêt logement social.**

Outre les mesures fiscales et budgétaires abordées par ailleurs, **de nombreuses mesures tendent à mieux informer les consommateurs pour les sensibiliser, les faire évoluer dans leurs comportements et les inciter à réaliser des travaux d'économies d'énergie.** C'est le cas, par exemple, des mesures relatives au Diagnostic de Performance Énergétique dont la finalité est non seulement d'améliorer significativement sa fiabilité, pour faciliter l'application des différentes mesures existantes, mais également de développer de nouvelles politiques d'efficacité énergétique fonction de la performance du bâtiment.

- **Aider les plus modestes et lutter contre la précarité énergétique**

Les mesures visent à réduire la facture énergétique des ménages et attachent une attention toute particulière à la lutte contre la précarité énergétique, phénomène touchant 3,8 millions de ménages en France.

La table ronde a porté un soin particulier à la précarité énergétique et a proposé des mesures ciblées afin de développer des dispositifs de maîtrise de l'énergie adaptés aux revenus des Français les plus modestes, selon un calendrier progressif :

- **Des mesures de plus court terme** pour permettre aux ménages en situation de précarité énergétique de faire face à leurs dépenses d'accès à l'énergie, notamment par l'automatisation des tarifs sociaux.
- **Des mesures de moyen-long terme** qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des logements occupés par les ménages en situation de précarité énergétique qui sont souvent de très mauvaise qualité.

Les mesures agissent sur deux leviers :

- **l'incitation**, comme c'est le cas pour le renforcement du programme « Habiter mieux », qui vise à la réhabilitation de plus de 300 000 logements d'ici 2017. Le renforcement du programme permettra d'améliorer le repérage et la solvabilisation des ménages en situation de précarité énergétique et de faciliter l'ingénierie du programme ;
- **la contrainte réglementaire** avec dans un premier temps un travail d'expertise en vue de réfléchir aux conditions d'introduction de la performance énergétique dans les critères de décence du parc locatif.

Calendrier de la table ronde

31 mai - Lancement de la table ronde nationale

17 juin au 15 novembre - Concertation

- 17 juin : Installation de la Table ronde nationale sous la présidence de la ministre
- 23 septembre : Point d'étape - réunion sous la présidence de la ministre
- 10 novembre : Remise des rapports

10 au 30 novembre : Consultation publique sur les propositions finales des trois groupes de travail

16 décembre : Présentation du programme national d'actions pour l'efficacité énergétique avec des premières mesures opérationnelles dès début 2012

II. Focus sur quelques mesures emblématiques

1. Mesures en faveur de la compétitivité des entreprises

Pour beaucoup d'entreprises, l'efficacité énergétique peut apparaître au second plan, notamment par rapport aux problématiques directement liées à la production. De ce fait, elle n'a pas forcément une place prioritaire dans les plans d'investissements. Aussi, pour inciter un grand nombre d'entreprises à réaliser des opérations d'économies d'énergie, il est nécessaire de développer des outils financiers innovants.

L'objectif général est de **couvrir le mieux possible la diversité des coûts générés par une politique d'efficacité énergétique**, que ce soit pour des investissements d'ordre matériel (acquisition d'équipements performants dans les moteurs, le pompage, la production d'air comprimé ou de froid, l'éclairage, les installations de comptage...), ou d'ordre immatériel (élaboration de Plans de Déplacement Entreprise, réalisation d'audits énergétiques, études de faisabilité...).

Le gisement d'économies d'énergie qui pourrait être atteint en mobilisant les entreprises sur ces différentes opérations est estimé à 14 TWh par an, soit l'équivalent de la production annuelle d'une à deux centrales nucléaires.

Par ailleurs, le Gouvernement renforcera son soutien pour développer une filière de pointe sur l'efficacité énergétique grâce aux investissements d'avenir (Cf partie 4.)

Les entreprises en France

La France compte près de 3 millions d'entreprises. Les entreprises de services en représentent près de 45 %, celles du commerce 22 % et les entreprises du secteur de la construction 13 %. Au 1er janvier 2008, 90 % des entreprises françaises ont moins de 10 salariés.

Les entreprises pèsent directement ou indirectement sur environ 55 % de l'énergie finale totale consommée en France.

L'artisanat, à lui seul, avec 843 000 entreprises⁴, absorbe près de 3 millions d'actifs et représente 5% du PIB⁵, et environ 1 % de la consommation totale d'énergie⁶.

Le secteur économique le plus consommateur est le secteur industriel (plus de 20%) devant le tertiaire (11%), les transports de marchandises (10%), les déplacements des salariés et professionnels (9%) et enfin l'agriculture et l'artisanat (4%).

⁴ Source : Insee, 2008

⁵ Source : CNIPED 2005

⁶ Source : Insee, 2009

Mesure

Inciter les très petites entreprises et les petites PME à réaliser des travaux d'économies d'énergie avec 100 M€ de prêt à 2 % sur l'efficacité énergétique

Situation actuelle : Les petites entreprises financent peu de travaux d'économies d'énergie.

Les **très petites entreprises (TPE)** et petites PME, de moins de 50 salariés, peuvent rencontrer d'importantes difficultés de financement bancaire, notamment pour des programmes importants ou pour des opérations dont les taux de rentabilité interne sont relativement faibles (5 à 10 %). Le prêt vert bonifié⁷ doit permettre de répondre à ces difficultés mais les TPE et petites PME y ont peu recours du fait des investissements importants qui doivent être engagés pour y avoir accès. En effet, le prêt vert minimum est de 50 000 €, soit un montant d'investissement minimum de 100 000 € en prenant en compte le prêt octroyé par une banque qui doit obligatoirement y être associé.

Mesure : Prêter 100 M€ à taux bonifié de 2 % pour aider les très petites entreprises et petites PME à réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Accessible aux TPE et petites entreprises de moins de 50 salariés et de plus de 3 ans, un prêt à un taux de 2 % sera géré et distribué par OSEO⁸. D'un montant compris entre 10 et 50 k€, il pourra être accompagné d'un prêt classique de même montant bénéficiant d'une intervention en garantie d'OSEO.

L'assiette du prêt sera constituée d'un nombre limité d'opérations d'économies d'énergie éligibles.

Une enveloppe dédiée de 100 M€ de prêts sera mobilisée.

Ce produit viendra donc compléter les 300 M€ du Prêt vert bonifié en ciblant des prêts plus réduits (l'enveloppe des Prêts Verts a permis de financer 155 dossiers dont le coût moyen est de 660 K€).

Calendrier de la mesure : le dépôt des dossiers pourra se faire à partir de février 2012.

Economies escomptées :

Cette mesure pourra financer environ 5 000 entreprises pour un investissement total de l'ordre de 300 millions d'euros. Le gain énergétique escompté est de l'ordre de 200 GWh par an.

⁷ Prêt vert bonifié : Le Prêt Vert Bonifié, décidé par l'Etat dans le cadre des Investissements d'avenir, s'adresse principalement aux PME-ETI (Petites et moyennes entreprises et entreprise de taille intermédiaire) et peut financer une partie des investissements immatériels et corporels des entreprises pour améliorer leur compétitivité et la protection de l'environnement.

⁸ OSEO est un établissement public dont la mission est de soutenir l'innovation et la croissance des PME.

Mesures

Eviter les gaspillages sur l'éclairage : éteindre les enseignes lumineuses commerciales et les éclairages extérieurs et intérieurs des bureaux

⇒ Les enseignes lumineuses

Situation actuelle : Les enseignes lumineuses commerciales, en ville ou dans les zones industrielles et commerciales, représentent une consommation d'énergie élevée.

Le parc d'enseignes français représente une puissance installée de près de 750 MW. La consommation globale des enseignes lumineuses est de l'ordre de 1,1 TWh entre 22h00 et 6h00 du matin, soit 0,2% environ de la consommation électrique française.

En outre, les enseignes peuvent constituer une **nuisance lumineuse nocturne** préjudiciable pour les habitants environnants. Maintenir allumées ces enseignes la nuit ne semble pas utile, en particulier dans les zones industrielles et commerciales où l'activité est nulle la nuit.

Mesure : Fixer une obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales.

Le décret d'application fixant l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses commerciales entre 1h et 6h entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2012. Cette obligation constituera pour les entreprises une source d'économies financières et énergétiques conséquentes. En tout état de cause, la durée de fonctionnement des dispositifs lumineux doit être cohérente avec la vie sociale et la présence effective des citoyens dans l'espace public.

Economies escomptées :

La mesure permettra une économie d'énergie globale estimée à 700 GWh, équivalant à la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de 260 000 ménages.

⇒ Les éclairages de bureaux

Situation actuelle : Une part importante des éclairages extérieurs et intérieurs des bureaux reste allumée en dehors des périodes d'activité.

La consommation annuelle d'électricité de l'usage éclairage dans les bureaux est estimée par le CEREN (Centre d'Etudes et de Recherches économiques sur l'Energie) à plus de 6 TWh pour l'ensemble des branches d'activité, bâtiments privés, Etat et collectivités locales. On considère que 20 % de ces surfaces restent allumées en dehors des périodes d'activité et que cela représente une consommation globale additionnelle d'environ 2 TWh.

Au total, le poids moyen de l'éclairage sur la facture globale d'électricité des bureaux est de l'ordre de 40 %.

Mesure : Etudier la mise en place d'une obligation d'extinction des éclairages extérieurs et intérieurs des bâtiments non résidentiels.

En application du décret sur les nuisances lumineuses, un arrêté ministériel pourrait être publié au premier trimestre 2012 pour abaisser les niveaux d'éclairement ou obliger à l'extinction de l'éclairage (extérieur et intérieur émis vers l'extérieur) des bâtiments non résidentiels (bâtiments tertiaires et bâtiments publics) en cas d'inoccupation des locaux le jour et la nuit. Cette obligation pourrait inciter au déploiement des systèmes de détection de présence qui permettent l'extinction des éclairages naturellement dans les locaux non fréquentés.

Economies escomptées :

Cette mesure vise à réduire de 10 % la facture globale d'électricité des bâtiments de bureaux et à économiser plus de 2 TWh par an soit la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de près de 750 000 ménages.

Amplifier le dispositif des certificats d'économies d'énergie

Situation actuelle : Le système des certificats d'économies d'énergie (CEE) est un dispositif innovant qui a déjà fait ses preuves auprès de 3 000 entreprises.

Ce dispositif impose aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur, carburants automobiles...) de développer les économies d'énergie et de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

La première période du dispositif (2006-2009) a permis :

- 3,9 milliards d'euros d'investissements dans les travaux d'économies d'énergie ;
- une réduction de la facture d'énergie pour les consommateurs de 4,3 milliards d'euros sur la durée de vie des équipements et des travaux.

Ce dispositif prévoit des obligations quantifiées pour les opérateurs en fonction de leurs volumes de vente et est assorti d'une pénalité financière de 2 c€/kWh pour les vendeurs d'énergie ne remplissant pas leurs obligations dans le délai imparti.

L'objectif de la première période triennale, qui s'est déroulée de juin 2006 à juillet 2009, a largement été dépassé avec des économies d'énergie certifiées représentant 65 TWh cumac⁹ pour un objectif de 54 TWh cumac, soit une réduction des consommations énergétiques de 7,7 TWh par an (près de 1% des consommations des secteurs résidentiel et tertiaire) et une réduction des émissions de CO₂ de 1,83 millions de tonnes par an. Cela correspond à la production énergétique de près d'un réacteur nucléaire et aux émissions annuelles de plus d'1 million de véhicules.

Fort de ce succès, la deuxième période du dispositif, qui a démarré en janvier 2011 et doit se poursuivre jusqu'en décembre 2013, a un objectif de 345 TWh cumac d'économies d'énergie, soit une multiplication par plus de 6 des ambitions de la première période. Elle prévoit également :

- un élargissement du dispositif : s'y ajoutent les ventes de carburants automobiles afin de stimuler davantage les économies d'énergie dans les transports (en favorisant l'éco-conduite, les transports en communs, les pneus verts etc.) ;
- le renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique : les fournisseurs d'énergie devront réaliser une part de leurs obligations en faveur de la réduction des consommations énergétiques des ménages les plus défavorisés.

Au 30 septembre 2011, près de 5 500 décisions de délivrance de certificats d'économies d'énergie ont été accordées à des bénéficiaires pour un volume de près de 217 TWh cumac.

Mesure : Amplifier le dispositif des CEE avec une troisième période 2014-2016 plus ambitieuse.

Pour ce faire, l'ADEME pilotera une évaluation devant proposer la meilleure trajectoire pour atteindre l'objectif de 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique en 2020. Une concertation sera ensuite lancée en mars 2012 pour fixer les modalités de la 3^e période.

Economies escomptées :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue le principale outil pour l'atteinte de l'objectif de 9 % d'économies d'énergie à l'horizon 2016 prévu par la directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales d'énergie et dans les services énergétiques.

⁹ Le terme "cumac" correspond à la contraction de "cumulée" et "actualisés". Ainsi, par exemple, le montant de kWh cumac économisé suite à l'installation d'un appareil performant d'un point de vue énergétique correspond au cumul des économies d'énergie annuelles réalisées durant la durée de vie de ce produit. En outre, les économies d'énergie réalisées au cours de chaque année suivant la première sont actualisées en divisant par 1,04 les économies de l'année précédente (taux d'actualisation de 4 %).

Lancer des appels à projets sur les thèmes de l'information, de la formation et de l'innovation

Situation actuelle : Deux programmes d'information, de formation et d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique ont déjà été lancés.

Deux programmes ont déjà permis de former 30 000 stagiaires dans le cadre des conventions du 14 juin 2010 sur la formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (convention « FEEBat ») et avec le programme d'accompagnement des professionnels du bâtiment « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 » (convention « RAGE 2012 »).

Le programme de formation FEEBat¹⁰ s'appuie sur le dispositif classique de la formation continue. L'originalité tient au mode de financement, qui repose en partie sur les certificats d'économie d'énergie : ainsi EDF s'est engagée pour un montant maximal de 53 millions d'euros sur la période 2010-2012. Les professionnels se sont quant à eux engagés pour un montant maximal de 26 millions d'euros au travers des organismes collecteurs pour la formation professionnelle. Ce programme de formation doit répondre à un double enjeu :

- augmenter le flux de travaux d'efficacité énergétique en développant l'offre de rénovation ayant pour finalité les économies d'énergie ;
- améliorer le « rendement » des travaux de rénovation en termes d'économies d'énergie en permettant les prestations globales de qualité et en permettant aux salariés des entreprises et aux artisans d'acquérir de nouvelles compétences.

Le programme d'innovation RAGE 2012 s'adresse à toutes les entreprises du bâtiment participant à l'acte de construire (construction, rénovation dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement). EDF finance le dispositif à hauteur de 15 millions d'euros par l'intermédiaire des certificats d'économies d'énergie. Cet investissement sera renforcé de 5 M€ début 2012 dans le cadre du programme d'actions sur l'efficacité énergétique avec l'entrée de GDF Suez dans le dispositif.

Mesure : Lancer un appel à projet ministériel sur les thèmes de l'information, de la formation et de l'innovation pour renforcer cette dynamique.

Cette mesure sera organisée en deux temps avec, tout d'abord, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) puis, dans un deuxième temps, la publication de la liste des programmes retenus et le lancement d'un appel à positionnement des acteurs éligibles¹¹ sur les programmes qui les intéressent. Elle permet de retenir les programmes les plus efficaces et structurants pour la politique d'efficacité énergétique.

Sous réserve d'une association du porteur de projet avec un acteur éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie, cette mesure représente une aide sous forme de certificats d'économies d'énergie correspondant à environ 20 % des coûts de l'opération.

Parmi les projets qui pourraient ainsi être encouragés, on peut citer la formation des entrepreneurs à l'efficacité énergétique et les programmes d'accompagnement des entreprises (embauche d'animateurs pour des réseaux d'entreprises, diagnostics énergétiques pour les entreprises - par exemple portés par les chambres consulaires en association avec les fournisseurs d'énergie).

Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt est prévu pour mars 2012 et la sélection des programmes retenus pour le deuxième trimestre 2012.

¹⁰ Le programme FEEBat associe l'Etat, la CAPEB, la FFB, la Fédération française des combustibles carburants et chauffage (FF3C), la Fédération des Services Energie-Environnement (FEDENE), la Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), l'Association française du gaz (AFG), l'Union française de l'électricité (UFE), l'ADEME et l'Association Technique Energie Environnement (ATEE).

¹¹ Les acteurs éligibles sont les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, Agence nationale de l'habitat, bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux.

2. Mesures en faveur de la réduction de la facture et de la consommation des ménages

Les ménages sont à l'origine de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, essentiellement dans le domaine du logement et des transports, mais aussi à travers l'utilisation de biens de consommation ou d'équipement consommant de l'énergie.

A ce jour, huit français sur dix considèrent l'efficacité énergétique comme un enjeu important, 57% citant l'augmentation du prix de l'énergie comme une motivation principale à mieux consommer¹². Pourtant, la France fait partie des pays européens où l'électricité est la moins chère. Au regard des prix TTC, un ménage français paye son électricité 27% moins cher que la moyenne de l'Union Européenne.

Face à l'augmentation et à l'instabilité des prix de l'énergie, le moyen le plus efficace pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat est la promotion de l'efficacité énergétique. L'aide aux ménages favorisant les travaux à forte performance énergétique dans le parc existant et l'incitation à l'achat de biens d'équipement moins consommateurs sont une priorité, notamment pour réduire les consommations et la facture d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique. Sur le bâtiment, le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif, pour 2020, de réduire d'au moins 38% les consommations énergétiques du parc de bâtiments existants. Pour atteindre cet objectif, il est en particulier nécessaire de réhabiliter 400 000 logements par an dès 2013.

Les ménages en France

En 2010, chaque ménage a consacré en moyenne 2 900 € par an à l'énergie (habitat et transports), soit 7,2 % de son budget.

3,8 millions de ménages en France métropolitaine sont en situation de précarité énergétique dans leur logement (quand un foyer dépense plus de 10% de son budget pour ses factures d'énergie, il est considéré en situation de précarité énergétique).

Les appareils électriques et l'éclairage représentent 52% des consommations électriques des ménages.



Accélérer la rénovation thermique de l'habitat

Situation actuelle : En 2011, la part des rénovations lourdes de logement permettant les gains énergétiques les plus significatifs est moins importante que celle des petits travaux.

Alors que le nombre de rénovations lourdes devrait s'accélérer pour atteindre l'objectif de 400 000 rénovations complètes de logement par an prévu par le Grenelle de l'environnement, on constate une diminution de l'attractivité des particuliers pour l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable (CIDD) en 2011.

Deux difficultés peuvent expliquer ce phénomène :

- l'éco-PTZ peine à être distribué par les banques compte tenu de la complexité des vérifications techniques qu'elles doivent faire sur les dossiers de prêts ;
- un manque d'attractivité financière du produit : l'impossibilité de cumuler CIDD et éco-PTZ à compter de 2011, notamment, a fortement dégradé l'attractivité des rénovations lourdes pour les particuliers.

Mesures :

- Cumuler le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes.

Le cumul du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro sera rétabli, sous condition de ressources dès le 1^{er} janvier 2012.

- Etendre l'Eco-PTZ aux syndicats de copropriétés.

Sur un parc de près de 30 millions de logements, plus de 8 millions sont en copropriétés. Le fonctionnement classique d'une copropriété et son mode d'adoption et de vote des travaux font que, très souvent, seules les actions prioritaires et d'urgence sont réalisées. Cette mesure permettra aux syndicats de copropriétés d'engager des travaux de rénovations lourdes.

Ces dispositions largement inspirées du rapport remis par Philippe Pelletier, après consultation de l'ensemble des parties prenantes, sont intégrées au projet de loi de finances pour 2012 et seront applicables dès le vote de la PPL Warsmann en février 2012, celle-ci prévoyant la possibilité pour les syndicats de contracter des emprunts.

- Renforcer le programme « Habiter mieux ».

Le programme « Habiter mieux » vise à réaliser des travaux de rénovation thermiques pour 300 000 ménages propriétaires occupants en situation de précarité énergétique afin d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement.

La mesure consiste à renforcer le repérage et la solvabilisation des ménages en situation de précarité énergétique, ainsi qu'à faciliter l'ingénierie du programme avec un objectif de 30 000 logements pour l'année 2012. De plus, l'aide de solidarité écologique aux travaux (octroyée en complément de la subvention principale de l'ANAH) va, à partir du 1^{er} janvier 2012, être portée de 1 100 € à 1 600 € avec l'engagement d'une contribution des fournisseurs d'énergie au programme à travers les certificats d'économies d'énergie (85 M€ d'ici 2013, 250 M€ attendus d'ici 2017).

- Reconstitution de l'éco-prêt logement social.

La première version de l'éco-PLS, sous forme de prêt à taux fixe, a mis à disposition des organismes de logements sociaux une enveloppe de 1,2 G€, totalement épuisée au 1^{er} juin 2011.

L'éco-prêt logement social sera à nouveau distribué par la Caisse des dépôts et consignations dès décembre 2011. Un prêt renouvelé est ainsi mis en place sans restriction annuelle et dans les mêmes conditions d'éligibilité que l'ancien éco-prêt. Il sera accessible pour les logements les plus énergivores : de catégorie énergétique E à G, et de catégorie D sous certaines conditions.

Economies escomptées :

En prenant l'hypothèse de 70 000 logements sociaux rénovés par an, les économies escomptées par la reconduction de l'éco-prêt logement social sont de l'ordre de 700 GWh d'énergie finale par an.

3. Mesures en faveur du rôle moteur et de l'exemplarité des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics jouent un rôle primordial en matière d'efficacité énergétique au travers de :

- la gestion de leur patrimoine et leurs activités directes (bâtiment, flottes de véhicules) ;
- l'exercice de leurs compétences (urbanisme, gestion d'infrastructures de transports) ;
- l'animation des politiques de proximité et de territoires et la mobilisation des citoyens et des acteurs économiques locaux (plans d'action contre la précarité énergétique, schémas régionaux climat, air, énergie et plans climat énergie territoriaux).

La consommation énergétique des collectivités et de l'Etat en France

La consommation totale du patrimoine géré directement par les communes de métropole pour l'année 2005 a été évaluée à 32 milliards de kWh. La dépense associée représente 2,2 milliards d'euros. **Sur 2005-2010, le budget énergie des collectivités a augmenté d'environ 22%.**

En moyenne, l'énergie représente 3,8% de la dépense de fonctionnement d'une commune.

Les achats publics représentent 15 % du PIB.

L'éclairage public représente 7 TWh en France, soit 20% de la dépense énergétique des communes et 18% de leur consommation d'énergie.

Le parc automobile de l'Etat comprenait 105 233 véhicules au 1er janvier 2010 (68% transport de personnes, 25% transport de marchandises, 5% véhicules spécialisés, 3% véhicules agricoles).

Aider les petites communes à rénover leur éclairage public

Situation actuelle : Alors que 40% des luminaires installés sont vétustes, que 30% à 35% du parc est constitué de lampes énergivores, et qu'il existe environ 1 million d'éclairages à boule, on estime à ce jour qu'il faudrait plus de 30 ans pour moderniser ou renouveler « spontanément » l'ensemble du parc d'éclairage public, soit 9 millions de points lumineux.

L'éclairage public représente 20% de la dépense énergétique des communes et 18% de leur consommation d'énergie. Pourtant, les communes de moins de 2 000 habitants engagent peu de plans de rénovation de leur éclairage public, du fait de leur faible capacité d'ingénierie et d'investissement et d'un retour sur investissement de ces opérations trop long.

Mesure : Aider les petites communes à financer la rénovation de leur éclairage public avec un objectif ambitieux d'économies d'énergie.

La mesure concerne les 31 900 communes de moins de 2 000 habitants qui regroupent plus de 25 % de la population française. Il s'agit de traiter prioritairement les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure qui sont les plus énergivores et représentent un tiers du parc français d'éclairage public. Ces lampes équipent très majoritairement les luminaires type « boule » qui participent en plus grandement aux nuisances lumineuses.

Cette mesure doit répondre à plusieurs objectifs :

- **Accélérer le taux de rénovation du parc vétuste de l'éclairage public en France** pour remplir les engagements européens et internationaux en terme d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 et 2050 ;
- **Anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur de mercure haute pression en avril 2015** (le délai de disparition des équipements en place sera ensuite d'au moins 10 ans) et les textes législatifs français à paraître imposant des actions pour réduire les nuisances lumineuses ;
- **Réduire la pointe d'appel d'électricité** : aujourd'hui le pic de puissance appelée à la tombée de la nuit est de 1 260 MW. Cette puissance pourrait être réduite de plus de 25 % avec cette mesure ;
- **Préserver l'emploi et développer les compétences et l'innovation** : les équipements d'éclairage public sont fabriqués essentiellement en France et installés par des entreprises établies en France ;
- **Réduire les nuisances lumineuses.**

Ce dispositif sera mis en œuvre par l'ADEME à partir de février 2012 avec une enveloppe de 20 millions d'euros de subventions pour 2012 pour les opérations avec un objectif ambitieux (50 % d'économies d'énergie).

Economies escomptées :

L'objectif de réduction par deux des consommations peut être atteint, en complément de ces investissements, par des solutions de gestion qui seront facilitées par la mise en place du matériel financé : extinction aux heures « creuses » de la nuit, gradation de l'éclairage.

Grâce à cette mesure, **le temps de retour sur investissement sera réduit pour les petites communes.**

Situation actuelle : Les achats publics représentent un enjeu considérable pour l'efficacité énergétique mais l'évolution des pratiques exige une mobilisation renforcée.

Les achats publics représentent environ 17 milliards d'euros par an pour les ministères (administrations centrales et services déconcentrés, hors armement), 20 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, 10 milliards pour le secteur hospitalier, 20 milliards pour les opérateurs de l'Etat. L'orientation des achats vers une meilleure performance énergétique fait déjà l'objet d'actions publiques mais l'évolution des pratiques est freinée par plusieurs facteurs, notamment le manque de sensibilisation des acheteurs ainsi que la méconnaissance des outils existants et de l'offre.

Mesures :

- Lancer un grand plan d'achats public « performance énergétique »

L'objectif est, sur une quinzaine de produits identifiés (par exemple chaudières, data centers, équipements bureautiques, réfrigérateurs et congélateurs pour la restauration collective...), de stimuler l'achat public de produits plus performants au plan énergétique :

- par le lancement d'appels d'offres intégrant davantage les enjeux d'économies d'énergie (par exemple par la mise en place de normes plus exigeantes) ;
- par une adaptation, en parallèle, du bonus-malus exemplaire pour inciter les administrations et établissements publics à acheter plus performant.

Un groupe de travail national sera créé au premier trimestre 2012 sous copilotage du ministère du Développement durable et du Service des Achats de l'Etat. L'ADEME sera associée aux travaux ainsi que l'UGAP, notamment pour permettre d'avoir un effet d'entraînement sur d'autres acheteurs publics que l'Etat.

Le principe de la prise en compte dans tous les marchés publics de la consommation d'énergie des produits lors de leur phase d'utilisation sera rendu obligatoire.

Calendrier :

- janvier 2012 : lancement des travaux ;
- mars 2012 : définition du plan d'achat public « performance énergétique ».

- Consolider les réseaux d'acheteurs publics existants et les étendre aux régions non couvertes.

Des acheteurs publics (services de l'Etat, collectivités locales, établissements publics...) ont organisé des réseaux territoriaux dans une quinzaine de régions et se sont fédérés en un réseau national depuis 2004. La mesure consiste à accompagner la création de nouveaux réseaux et à aider les autres à mettre en œuvre des actions d'envergure, à pérenniser leur fonctionnement et à maîtriser leur croissance (susciter l'adhésion de nouveaux acheteurs, de nouvelles entités - organiser les échanges, événements, groupes de travail - initier, accompagner et capitaliser les bonnes pratiques...). L'ADEME sera chargée dans un premier temps du pilotage de cette mesure.

Développer de nouveaux mécanismes de financement des projets locaux d'efficacité énergétique

Situation actuelle : les projets d'efficacité énergétique portés par les acteurs territoriaux se heurtent à des difficultés d'ingénierie et de financement.

Les opérations de rénovation énergétique des bâtiments initiées par les collectivités territoriales sont freinées, d'une part, en raison de leur complexité et de leur coût pour les maîtres d'ouvrages et, d'autre part, en raison d'une implication insuffisante des investisseurs et des financeurs bancaires sur les opérations de petite taille.

Mesure proposée : contribuer à la mise en place de nouveaux véhicules d'investissement adaptés à l'échelle des projets locaux et à l'horizon temporel des opérations de rénovation énergétique.

La Caisse des Dépôts développera des outils d'investissement dédiés pour répondre aux besoins des collectivités de disposer d'offres de rénovation et de financement adaptées aux projets d'efficacité énergétique territoriaux, principalement pour le patrimoine public (bâtiments municipaux, écoles, lycées, collèges, etc.).

Cette offre d'investissement dans les projets locaux d'efficacité énergétique se traduira principalement par deux actions au deuxième trimestre 2012 :

- la mise en place d'une filiale de la Caisse des Dépôts dédiée majoritairement aux rénovations énergétiques des bâtiments publics, qui permettrait aux petites collectivités de disposer d'une offre de financement et de prestation de services, capable d'inclure des engagements de performance, notamment dans le cadre de contrats de partenariat (Contrats de Performance Énergétique dits CPE). Cette offre s'appuiera sur des partenariats industriels avec des opérateurs qualifiés ;
- pour les collectivités territoriales de taille plus importante, disposant de compétences techniques, implication de la Caisse des Dépôts à leurs côtés dans la création d'opérateurs locaux prenant en charge des projets de rénovation énergétiques des bâtiments sur les territoires. La Caisse des Dépôts mobilisera ses capacités d'ingénierie et d'investissement. Elle est d'ores et déjà engagée aux côtés de la région Ile-de-France pour l'accompagner dans la création d'une société d'économie mixte dédiée et participe à des études de faisabilité avec la région Alsace et le conseil général des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, l'Etat développera des guides de bonnes pratiques pour aider à bien identifier les étapes essentielles dans la mise en place de contrats de performance énergétiques et mettra à disposition des clauses type pour sécuriser les démarches. Des modèles de clauses types pour les contrats en marchés publics seront ainsi disponibles début janvier 2012. Ces clausiers seront assortis pour leur compréhension d'éléments méthodologiques.

Enfin, l'Etat éliminera certains freins réglementaires. Il a ainsi modifié en août 2011 le code des marchés publics pour notamment permettre de conclure des contrats globaux associant soit la conception, la réalisation et l'exploitation ou la maintenance, soit la réalisation, l'exploitation ou la maintenance pour satisfaire des objectifs chiffrés de performance, alors que cela n'était pas possible auparavant. Il éliminera aussi un « frottement fiscal » au tiers financement en permettant que les travaux d'économies d'énergie bénéficient d'une TVA à 7 % lorsque leurs bénéficiaires ont recours au tiers financement.

Impacts escomptés :

- Développer une réponse ancrée dans les territoires (conception, financement, exploitation) ;
- Accompagner la croissance de PME locales des éco-industries ;
- Générer un effet de levier en faveur de la rénovation énergétique des petites infrastructures immobilières des collectivités.

4. Améliorer l'efficacité énergétique grâce aux technologies numériques

Situation actuelle : À travers les investissements d'avenir, l'Etat soutient le développement d'une industrie de pointe sur le numérique et sur les nouvelles technologies de l'énergie, mais l'interface entre les deux domaines exige un soutien renforcé.

L'efficacité énergétique permet non seulement de réduire les coûts d'énergie supportés par les ménages, les entreprises et les collectivités mais aussi de soutenir le développement économique et de créer des emplois dans un secteur caractérisé par une forte innovation technologique : domotique intelligente, compteurs communicants, solutions pour effacer les consommations d'énergie en heures de pointe, route intelligente, procédés industriels plus efficaces.

La France a des atouts et des compétences reconnues dans ce domaine (Schneider, Legrand, Saint Gobain, opérateurs télécoms, nombreuses PME et laboratoires de recherche (CEA, INRIA, CNRS...).

Les investissements d'avenir consacrent des moyens importants aux projets de recherche et développement allant dans le sens d'une meilleure efficacité énergétique. Parmi les crédits dont l'ADEME est opérateur, 1,3 milliards d'euros en subventions et avances remboursables sont affectées au soutien de tels projets. D'autres programmes participent à ces enjeux comme le programme "Habiter mieux", ou le programme des Instituts d'excellence dans les énergies décarbonées (Cf annexe 2). Les programmes technologies de base du numérique, ville numérique et transports intelligents du programme « Usages du numérique » peuvent aussi ponctuellement soutenir des projets contribuant aux économies d'énergie.

Toutefois ces programmes ne couvrent pas l'ensemble des dimensions de la promotion des économies d'énergie et n'offrent pas un parcours bien identifié pour les industriels ayant des projets avec un objectif d'efficacité énergétique.

Mesure : Mobiliser les investissements d'avenir (prises de participation ou prêts non bonifiés) pour accompagner en investissement les acteurs du développement des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique grâce au numérique.

Les investissements d'avenir renforceront le soutien prévu sur l'efficacité énergétique.

Cette mesure mettra en place un parcours identifié pour les projets industriels dont l'objectif est l'efficacité énergétique grâce au numérique. Ce parcours sera géré par la Caisse des Dépôts et consignations.

III. Résultats de la consultation publique

Une consultation publique a été organisée du 10 au 30 novembre 2011 sur le site Internet du ministère du Développement durable. Elle a permis de rassembler plus de **1 500 contributions** sur les questions relatives à l'efficacité énergétique pour les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics.

En outre, **le quiz qui a été créé pour sensibiliser le grand public aux questions d'efficacité énergétique a fait l'objet de plus de 2 600 chargements.**

Plusieurs constats d'ensemble se dégagent des résultats de cette consultation. Elle met en lumière des thématiques récurrentes. L'Etat se voit investi de nombreuses responsabilités quant à l'accompagnement des aides et subventions, du contrôle de la qualité des projets et de leurs prix, de la mise en place de solutions de mobilité de grande envergure, d'une promotion égalitaire de ces mesures ainsi que d'un devoir d'informer la population sur les possibilités actuelles d'économiser de l'énergie.

1. Les mesures pour les ménages

Avec le plus fort taux de participation des trois sondages, cette consultation sur les ménages permet d'avoir un éventail assez large des réactions des internautes.

Dans son ensemble, toutes les propositions relatives à la rénovation du parc existant, la fiabilisation du diagnostic performance énergétique (DPE), à la création d'une aide publique aux professionnels du bâtiment qualifiés et à l'éco-prêt à taux zéro obtiennent une forte adhésion.



Nuages de mots-clés employés dans les réponses sur le sujet lié à l'habitat.

Toutes les mesures d'amélioration de la mobilité sont plébiscitées, notamment celles liées aux transports alternatifs. L'aspect technique des moyens mis en œuvre revient fréquemment dans les propositions : **certains internautes souhaitent en effet favoriser les véhicules plus intelligents, des parkings proches des gares, un réseau de transports densifié.**

Par ailleurs, les internautes ont pointé l'importance d'une bonne information du consommateur pour les biens d'équipements. **Les propositions s'orientent vers une demande accrue de qualité des produits et des prestations des entreprises avec un meilleur étiquetage des biens d'équipements, le développement d'un marché de l'occasion, un service après vente efficace, des appareils optimisés.**

2. Les mesures pour les entreprises

Les internautes souhaitent :

- une simplification des dossiers (notamment celui du CPE) ;
- un élargissement des aides ;
- un encadrement de l'Etat plus suivi ;
- un contrôle des labels et des certificats ;
- des incitations au développement de pratiques durables et informations détaillées fournies aux entreprises pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie.

Des propositions plus techniques sont avancées pour permettre aux entreprises d'être plus compétitives, tout en étant écologiques : améliorations des procédés industriels, pérennité des produits, formation du personnel à de meilleures pratiques et une gestion accrue de l'énergie utilisée.

Le Contrat Performance Energétique (CPE) est le sujet le plus débattu des propositions relatives au soutien à l'offre de services et de technologie, notamment sur sa mise en place et les contraintes qu'il occasionne. Il est suggéré d'élargir son champ d'action aux différents secteurs d'activités.

Soutien à l'offre de services et de technologies



Nuage de mots-clés sur le thème de l'offre de services et de technologies

Dans l'ensemble, les mesures proposées pour soutenir les travaux d'économies d'énergie dans les entreprises sont acceptées (création d'un prêt efficacité énergétique pour les TPE, création d'une aide financière ADEME spécifique à l'efficacité énergétique, mise en place d'un tarif d'achat de l'électricité produite par la chaleur perdue).

ANNEXES

1. Les avancées du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle a déjà mis en place un ensemble d'outils pour réduire les consommations.

- **Le bâtiment**

- **la réglementation thermique 2012** : Tous les nouveaux bâtiments dont le permis de construire aura été déposé après le 1er janvier 2013 devront avoir en moyenne une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 50 kWhep /m² /an) ;
- **la généralisation et réforme du diagnostic de performance énergétique** ;
- **le crédit d'impôt développement durable (CIDD)** ;
- **la mise en œuvre de l'éco-prêt à taux zéro** ;
- **Près de 100 000 logements ont déposé une demande de label BBC en 2010. A titre de comparaison, on en comptait environ 20 000 en 2009 et moins de 3 000 en 2008...**

Les actions déjà lancées pour lutter contre la précarité énergétique :

- Le programme « Habiter Mieux »

Il vise à réaliser des travaux de rénovation thermique pour 300 000 ménages propriétaires occupants en situation de précarité énergétique afin d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement. En moyenne, cela représente 40 à 50 logements par mois et par département. Ce programme est pourvu de 1,35 Milliard d'euros sur la période 2010-2017 dont 500 M€ au titre des investissements d'avenir, 600 M€ de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et 250 M€ correspondant à la participation d'ici 2017 des fournisseurs d'énergie à travers les certificats d'économie d'énergie.

Le 30 septembre 2011, EDG, GDF Suez, Total et l'ANAH ont signé une convention les engageant à abonder le programme à hauteur de 85 millions d'euros sur 2011-2013 et à identifier parmi leurs clients les ménages en situation précaire.

- Le nouveau prêt sur fonds d'épargne

Il est consacré à la réhabilitation thermique et est proposé aux organismes HLM et aux SEM, sans contingentement annuel et dans les mêmes conditions d'éligibilité que l'ancien éco-prêt HLM. Son taux sera indexé sur le taux du livret A et fonction de la durée du prêt : taux du Livret A sur une durée de 15 ans, du Livret A + 15 bp sur 15 à 20 ans, du Livret A + 25 bp sur 20 à 25 ans. Il sera accessible pour les logements les plus énergivores : de catégorie énergétique E à G, et D sous certaines conditions. Le coût de la bonification de ce prêt sera porté par l'Etat.

- **Les transports**

- **L'engagement national pour le fret ferroviaire** : la création d'un réseau d'autoroutes ferroviaires cadencées, l'aide au développement du transport combiné, le développement des opérateurs ferroviaires de proximité, le développement du fret ferroviaire à grande vitesse entre les aéroports, la création d'un « réseau orienté fret », la suppression de goulets d'étranglement, l'amélioration de la desserte ferroviaire des grands ports français et enfin la modernisation de la gestion des sillons sont en cours.
- **Le développement du transport collectif** a été engagé avec la réalisation de 2000 km de lignes à grande vitesse (LGV) d'ici 2020 et 1800 km de transports collectifs en site propre hors Ile de France.

- **Le bonus-malus automobile avec un gain escompté de 6,1 MteqCO₂ et 2,2 Mtep à l'horizon 2020, soit l'équivalent de la consommation de 3,3 millions de véhicules neufs ou d'1,1 million d'habitants.**
- **L'industrie**
 - **Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (la directive SCEQE) :** En France, les émissions des secteurs soumis à la directive SCEQE sont passées de 131,3 Mt CO₂ en 2005 à 111,1 MtCO₂ en 2009. En 2010, 964 installations exploitées par 570 entreprises, du secteur de l'énergie comme du secteur industriel, étaient soumises à cette directive. 1174 installations seront concernées à partir de 2013.
 - **L'innovation technologique et les pôles de compétitivité.** Quatre pôles de compétitivité s'inscrivent directement dans la thématique énergie et orientent un ou plusieurs de leurs domaines d'action stratégique vers l'efficacité énergétique en lien avec la promotion des énergies renouvelables...
- **La réduction de la consommation d'énergie**
 - **les certificats d'économies d'énergie** (réduction de la consommation d'énergie finale de 2,59 Mtep et des émissions de GES de 6,9 Mteq CO₂ en 2020). La première période (mi 2006 à mi 2009) a déjà conduit à une réduction annuelle de 7,47 TWh et 1.83 MtCO₂. Les objectifs de la deuxième période (2011-2013) sont plus de 6 fois supérieurs.
 - **L'éco conception des produits consommateurs ou liés à l'énergie :** les mesures adoptées jusqu'à présent portent par exemple sur les modes veille et arrêts des appareils, sur l'éclairage des rues et des bâtiments tertiaires, sur les alimentations et les chargeurs électriques, sur l'éclairage domestique, sur les moteurs électriques, sur les appareils de froid...

2. Les avancées des Investissements d'avenir

Les investissements d'avenir consacrent des moyens importants aux projets de recherche et développement allant dans le sens d'une meilleure efficacité énergétique.

Parmi les crédits dont l'ADEME est opérateur, ce sont ainsi plus de 1,3 milliard d'euros qui seront affectés au soutien de tels projets. On peut citer notamment les appels à manifestations d'intérêt suivants :

- optimisation de la chaîne de traction pour les véhicules thermiques (clôturé le 30 juin 2011) ainsi que pour les véhicules électriques et hybrides (clôturé le 8 décembre 2011) ;
- transports ferroviaires (lancé le 16 septembre 2011) ;
- secteur maritime et fluvial (lancé le 11 juillet 2011) ;
- bâtiments et îlots à énergie positive (clôturé le 2 novembre 2011) ;
- réseaux électriques intelligents (250 M€) ;
- stockage de l'énergie (clos le 14 octobre 2011).

D'autres programmes participent à ces enjeux :

- le programme "Habiter mieux" doté de 500 M€ vise à soutenir la rénovation de 300 000 logements de ménages précaires d'ici 2017 ;
- le dispositif des prêts verts doit accompagner les investissements productifs des entreprises dans des équipements améliorant l'empreinte environnementale des entreprises ;
- le programme des Instituts d'excellence dans les énergies décarbonées, doté d'1 Md€, vise plusieurs thématiques sur l'efficacité énergétique ;
- les programmes technologies de base du numérique, ville numérique et transports intelligents du programme « Usages du numérique » peuvent aussi ponctuellement soutenir des projets contribuant aux économies d'énergie.

Exemples de projets soutenus :

- **GREENLYS : démonstrateur à grande échelle offrant une vision globale**

Le projet, d'une durée de 4 ans, est piloté par ERDF en tant que coordonnateur. Son montant total est de 39 M€ dont 9,6 M€ financés par l'Etat.

GreenLys va tester et déployer des solutions novatrices sur l'ensemble du système électrique : production d'électricité décentralisée, compteurs communicants, gestion des réseaux de distribution, nouvelles offres d'effacement, solutions de gestion de l'énergie chez le client... L'atout majeur de ce projet à grande échelle réside dans une approche intégrée des composantes d'un système électrique intelligent, en amont comme en aval, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, sociétaux, technologiques et économiques.

- **MODELEC : optimiser la gestion des usages électriques résidentiels**

Le projet est piloté par Direct Energie en tant que coordonnateur. D'une durée de 2 ans, le montant total du projet est de 2,3 M€ dont 1,1 M€ financés par l'Etat.

Le projet MODELEC propose de mesurer le comportement de clients face à une nouvelle gestion de ses usages électriques pouvant aller jusqu'au pilotage à des fins d'effacement. La connaissance précise de la consommation du client, son accompagnement via des outils et conseils lui permettant de piloter automatiquement certains équipements et de modifier son comportement, lui donneront les moyens de réduire de manière globale sa consommation annuelle. Le projet prévoit l'équipement de 1000 foyers situés dans différentes zones géographiques. Il s'appuie sur un dispositif installé chez le client communicant avec une plate-forme.

